

Séance du mercredi 29 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 21 septembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Victor ETIENNE, Maire.

Membres en exercice: 19

Présents : 14

Votants: 16

Etaient présents:

Victor ETIENNE, Virginie CHAVAGNAT, Adrien RENAULT, Caroline METZGER, Jean-Claude OFFROY, Martine GODE, Vanessa GUERIN, Frédéric AUREAU, Pascal METZGER, Marie-Hélène GIBERT, Yohan GABANOU, Didier MANSON, Elisabeth LEPAGE, Emmanuel HERGOT.

Absents représentés :

Stéphanie GOBLET a donné pouvoir à Caroline METZGER
Philippe FAIGNER a donné pouvoir à Virginie CHAVAGNAT

Excusée: Nathalie GUILLAUME

Absents: Didier COUTOULY, Thibault SAUVAGET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire à 19 h 35

Secrétaire de séance: Emmanuel HERGOT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2021

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles budgétaires ci-après désignés, inhérents au Budget 2021, étant insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits budgétaires supplémentaires, procéder aux réajustements des comptes et approuver les décisions budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	-9365.60	
6042	Achat de prestations de services	6 018.00	
61558	Entretien autres biens	7 000.00	
6161	Multirisques	817.00	
6542	Créances éteintes	730.00	
6811	Dotations aux amortissement		
7336	Droits de place		1 200.00
7788	Produits exceptionnels		4 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2031	Frais d'études	80 743.00	
21311	Hôtel de ville	600.00	
2151	Réseaux de voirie	-92 346.00	
25152	Autres matériels	1 703.00	
2184	Mobilier	4 000.00	

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'approuver la décision modificative budgétaire N°1/2021, détaillée dans le tableau ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer toute pièce relative à cette décision budgétaire modificative.

DEMANDE D'ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Madame TAMIC Nadine, Receveur des Finances de MEAUX, propose l'admission en non-valeur de créances dite « éteintes » détenues par la commune de CROUY SUR OURCQ sur plusieurs débiteurs.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L2541-12-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumis à la décision du Conseil Municipal. Le montant total s'élève à 728,50 € selon le détail ci-joint :

-Liste 3382818026 du 14/04/2021 : 728, 50 € (dettes entre 2017 et 2019)

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'admettre en non-valeur la somme de 728,50 € (suivant liste jointe à la présente délibération) qui se fera par l'émission d'un mandat au chapitre 65 article 6542 de ce même montant.

MODALITES DE CONSTITUTION ET/OU DE REPRISES DE PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION D'ACTIFS CIRCULANTS

VU l'article L.2321-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'article L.2321-2 du CGCT 29°,

VU l'article R.2321-2 du CGCT 3°,

Considérant que la combinaison des textes réglementaires précités fait des dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants une dépense obligatoire pour la commune,

Considérant qu'en application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire à appauvrir la collectivité,

Considérant qu'en cas de volumétrie importante des restes à recouvrer, la collectivité peut retenir une méthode combinant une méthode statistique de calcul des provisions pour dépréciation des actifs circulants et une méthode de provision débiteur par débiteur,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la constitution de provisions pour dépréciation d'actifs circulants selon la méthode de calcul statistique retenue ci-dessous pour le budget de la commune :

- Année N : dépréciation à hauteur de 0 %
- Année N-1 : dépréciation à hauteur de 25 %
- Année N-2 : dépréciation à hauteur de 50 %
- Années antérieures, dépréciation à hauteur de 100 %

DÉCIDE de procéder chaque année à l'ajustement de la provision par une dotation complémentaire si celle-ci est insuffisante ou par une reprise de provisions si elle s'avère trop importante.

IMPUTE les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la commune.

DETERMINATION D'UN TARIF HORAIRE D'UN AGENT DU SERVICE TECHNIQUE

Le Maire explique qu'il est nécessaire de sensibiliser les habitants à la propreté du village (abords non entretenus, dépôts sauvages...) ce qui engendre des interventions de plus en plus répétées de la part des agents du service technique. Avec la détermination d'un tarif horaire, cette intervention pourrait être facturée après procédure.

Il est proposé un tarif horaire de 19,00 €.

Après échanges de vues, le tarif de 19.00 € est accepté avec 15 voix pour et 1 voix contre (GUERIN).

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ AU SYNDICAT MIXTE COVALTRI 77

Monsieur le Maire expose que la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, par délibération en date du 19 mars 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat COVALTRI 77 la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2022.

Par la même délibération, la Communauté de communes a décidé de son retrait du SMITOM du Nord Seine-et-Marne dont le Syndicat mixte COVALTRI 77 est membre,

Lors de son assemblée du 4 mai 2021, le Comité Syndical de COVALTRI 77 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5214-27 du Code général des collectivités territoriales, il appartient aux Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes de donner leur accord à cette adhésion.

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-27,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Pays de l'Ourcq n°2021-03 13 du 19 mars 2021,

Vu la délibération du Comité Syndical de COVALTRI 77 n°08-2021 du 4 mai 2021,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour, 1 voix contre (GUERIN),

- **D'APPROUVER** le retrait de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq du SMITOM du Nord Seine-et-Marne ;
- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq au Syndicat mixte COVALTRI 77.

AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LE CLUB DE HAND BALL

Le Hand Ball Club souhaite une aide exceptionnelle de 500 € afin de faire redémarrer le club qui était plus ou moins en retrait.

La Commission jeunesse et sport s'est réunie le 10 septembre 2021, à ce sujet, mais n'a pas émis d'avis par manque d'éléments. Une demande de compléments a été faite et un rendez-vous a eu lieu le 27 septembre 2021 pour apporter toute précision à cette demande.

Monsieur le Président de l'association, son Trésorier et un adhérent se sont présentés à la séance du Conseil Municipal, afin de pouvoir motiver leur demande.

Après échanges de vues et devant la difficulté de déterminer des critères d'attribution, ce point d'ordre du jour est reporté.

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES – MISE A JOUR

Suite à des demandes d'intégration de certains conseillers aux Commissions Communales créées le 18 juin 2020, Le conseil municipal accepte l'ajout à l'ordre du jour de ce point et **DECIDE** de mettre à jour la constitution de celles-ci.

COMMISSION COMMUNALE «CULTURE TOURISME PATRIMOINE»

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjoints : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, Mr FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : M. COUTOULY Didier, M. AUREAU Frédéric, Mme GUERIN Vanessa, M. GABANOU Yohan, Mme GODÉ Martine, M. MANSON Didier, Mme LEPAGE Elisabeth, M. HERGOT Emmanuel

COMMISSION COMMUNALE « FETES CEREMONIE »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjoints : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, Mr FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : Mme GODÉ Martine, Mme GUILLAUME Nathalie, M. SAUVAGET Thibault, Mme GUERIN Vanessa, Mme LEPAGE Elisabeth

COMMISSION COMMUNALE « FINANCES »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjoints : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, Mr FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : M. OFFROY Jean-Claude, Mme GODÉ Martine, M. COUTOULY Didier, Mme GUILLAUME Nathalie, M. AUREAU Frédéric, M. SAUVAGET Thibault, Mme GUERIN Vanessa, M. GABANOU Yohan, M. METZGER Pascal, Mme GIBERT Marie-Hélène, M. MANSON Didier, Mme LEPAGE Elisabeth, M. HERGOT Emmanuel

COMMISSION COMMUNALE « INFORMATION COMMUNICATION INTERNET »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjoints : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, Mr FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : M. COUTOULY Didier, Mme GUILLAUME Nathalie, M. GABANOU Yohan, M. MANSON Didier

COMMISSION COMMUNALE « JEUNESSE SPORTS »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjoints : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, Mr FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : Mme GUILLAUME Nathalie, M. SAUVAGET Thibault, Mme GUERIN Vanessa, M. GABANOU Yohan, M. MANSON Didier

COMMISSION COMMUNALE « SANTE ENVIRONNEMENT »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjoints : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, Mr FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : Mme GODÉ Martine, M. AUREAU Frédéric, Mme GUERIN Vanessa, M. METZGER Pascal, M. MANSON Didier, Mme LEPAGE Elisabeth

COMMISSION COMMUNALE « SECURITE-HYGIENE-SUIVI QUALITE DE L'EAU »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjoints : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, Mr FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : M. OFFROY Jean-Claude, Mme GODÉ Martine, Mme GUILLAUME Nathalie, M. AUREAU Frédéric, Mme GUERIN Vanessa

COMMISSION COMMUNALE « SENIORS »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjoints : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, Mr FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : Mme GUERIN Vanessa, M. GABANOU Yohan, M. METZGER Pascal

COMMISSION COMMUNALE « TRAVAUX BATIMENTS VOIRIE »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjoints : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, Mr FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : M. OFFROY Jean-Claude, Mme GODÉ Martine, M. COUTOULY Didier, M. AUREAU Frédéric, Mme GUERIN Vanessa, M. METZGER Pascal, M. MANSON Didier, Mme LEPAGE Elisabeth.

COMMISSION COMMUNALE "URBANISME"

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjoints : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, Mr FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : M. OFFROY Jean-Claude, Mme GODÉ Martine, M. COUTOULY Didier, Mme GUILLAUME Nathalie, M. MANSON Didier, Mme LEPAGE Elisabeth, M. HERGOT Emmanuel.

INFORMATIONS DIVERSES

Réglementation

Monsieur le Maire fait un point institutionnel sur la gestion communale et notamment sur la veille juridique apportée par les différents services de l'Etat :

-à savoir que l'arrêté pour l'ouverture de l'église a bien été pris et porte le N°60/2021,

-un conseiller peut être porteur de deux pouvoirs jusqu'au 30 septembre 2021 conformément à la loi N°2021-689 du 31 mai 2021 de gestion de la sortie de crise sanitaire.

Ecoles

Madame CHAVAGNAT fait un point sur la rentrée scolaire et sur le maintien de la classe en école maternelle qui a été possible grâce à la mobilisation de tous.

Elle rend compte que les jeux extérieurs des plus petits ont été remis en place après restauration de ceux-ci.

Elle évoque également les efforts humains et financiers consentis pour la mise en place du socle numérique à l'école élémentaire.

Calendrier des Fêtes et Cérémonies

Madame CHAVAGNAT rappelle la date du repas des anciens fixée au 17 octobre prochain.

Cimetière

Madame CHAVAGNAT explique qu'une procédure de reprise des concessions de cimetière devrait non seulement être engagée mais aussi une étude sur le terrain, afin de faire une mise à jour globale. Cette action sera menée par le biais d'une entreprise mandatée. Après ce travail, il serait possible de restructurer le cimetière et effectuer les travaux nécessaires.

Sécurité routière

Madame CHAVAGNAT rend compte qu'un comptage routier a été réalisé sur différents points de la commune destiné à connaître les flux de circulation et d'envisager des mesures de sécurité, en intervenant notamment auprès du Conseil départemental.

Entretien des espaces verts

Monsieur RENAULT fait un point sur la surface d'espaces verts à entretenir sur la commune et ses hameaux. Nous avons entendu beaucoup d'interrogations sur le non-entretien des bords de route, des chemins communaux, des fossés, des sentes...Après un long travail sur le terrain avec les services techniques, nous avons pu constater que 30 km linéaires (bas-côtés et fossés) sont à gérer sur l'ensemble du territoire (routes et chemins communaux) ce qui représente une superficie importante au vue du personnel en charge de l'entretien.

Nous nous sommes démenés avec le département de Seine et Marne afin qu'il prenne en charge certaines portions de routes départementales (route de Fussy, route de Montigny).

Une réflexion devra être entreprise pour l'éventuelle location d'un tracteur muni d'une épareuse, pour agir de manière régulière avec un financement raisonné.

Un élagage sera entrepris dans les différents secteurs de l'avenue de la gare, de la rue Hugon et de la place du Marché selon les prescriptions de la CAUE 77 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 77).

Vidéoprotection

Monsieur RENAULT explique que les travaux d'installation de la vidéoprotection sont en cours. Il est important de noter que les enregistrements ne démarreront qu'à partir de la pose de panneaux d'informations à chaque entrée du village.

Eglise

Monsieur RENAULT confirme la réouverture de l'église suite à l'arrêté N°60/2021 qui l'entérine. Les messes seront donc à nouveau d'actualité.

Vaccination

Madame METZGER transmet des données chiffrées, montrant que le vaccibus a été une réussite, car près de 281 injections ont été réalisées.

Journées du Patrimoine

Madame METZGER rapporte que les journées du patrimoine ont été un succès, malgré le manque de bénévoles pour l'ouverture des différents lieux (église, donjon et musée).

Formation aux premiers Secours

Madame METZGER fait un état des personnes volontaires pour bénéficier de la formation aux premiers secours. Elle s'étonne que cette liste soit très restreinte.

L'ordre du jour étant épuisé et les différentes informations ayant été transmises, la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire,

Victor ETIENNE.